



Laurent Bois

Bagnolet, le 01/10/2018
A l'attention des ligues FFKMDA

OBJET : TUTORIEL D'UTILISATION DE LA PLATEFORME EN LIGNE DE CREATION ET D'INSCRIPTION AUX COMPETITIONS DE LIGUES

Pour organiser leurs compétitions (championnats et coupes), les ligues doivent utiliser le système informatique de gestion des compétitions, grâce :

- à la plateforme de création et de suivi des compétitions en ligne : <http://ffkmda.biowebit.com> ;
- au système score fighting system (ordinateur équipé du logiciel).

Les clubs doivent inscrire en ligne leurs compétiteurs aux compétitions que vous aurez créées, grâce à leurs codes personnels d'accès à la plateforme qui sont les mêmes que pour accéder à l'intranet de la fédération.

En tant que ligue, avec votre code d'accès intranet (pour une personne identifiée comme responsable, CTL ou Président) vous devez, de façon autonome :

- créer vos compétitions sur la plateforme et gérer les dates, lieux, forclusion, ajustements etc ;
- Vérifier les inscriptions des clubs ;
- Suivre en temps réel l'évolution des inscriptions ;
- Utiliser les filtres pour améliorer la visibilité, vos recherches, faire des statistiques ;
- Télécharger le fichier des compétiteurs.

Par la suite, grâce à l'ordinateur équipé du logiciel « score fighting system » dont vous disposez, vous devez enregistrer les données issues de la plateforme en ligne (fichiers csv) pour ensuite procéder à la gestion totalement informatisée de la compétition :

- Tableau de pesée
- Répartition sur les surfaces de combat
- Edition des tableaux de rencontres

Je vous rappelle que vos codes (identifiant et un mot de passe) sont personnels et confidentiels.



Siège social : FFKMDA (anciennement FFSCDA) - 144, avenue Gambetta - 93170 BAGNOLET
Arrêté de délégation ministérielle : NOR SPOV1313107A
SIRET : 507 458 735 00028 --- CODE APE : 9312Z
Téléphone : 33 (0)1 43 60 53 95 - Télécopie : 33 (0)1 43 60 04 75
Site : www.ffcmda.fr



MINISTÈRE
DES SPORTS



L'utilisation du système est très simple et a été conçu pour éviter les erreurs d'inscription de la part des clubs. En effet, il est en relation avec la base des licences fédérale, c'est-à-dire que toutes les personnes apparaissant à l'écran sont bien licenciées et leur catégorie de licence apparaît.

Les licences loisirs n'apparaissent pas, ni les licences Pro des clubs.

De plus, le système a été conçu selon les règlements de la fédération.

Ainsi, selon la discipline, la catégorie d'âge, la catégorie de poids et le type de licence, les accès aux différentes compétitions sont contrôlés. Par exemple, il ne sera pas possible pour un club d'inscrire un licencié classe B en k1 rules light car cette discipline n'est possible que pour les jeunes (donc accès avec licence -18). Ou encore si une erreur est faite dans une catégorie de poids dans une discipline, le système refusera de valider la saisie.

Voici les fonctionnalités de chaque rubrique de la plateforme :

- **La démarche**

Dans la barre d'adresse internet, saisissez l'adresse suivante : <http://ffkmda.biowebit.com>

L'interface apparaît « plateforme d'enregistrement en ligne aux compétitions »

Saisissez dans l'encadré en haut à gauche intitulé « utilisateur courant » votre nom d'utilisateur et votre mot de passe, puis cliquez sur « entrer ».

Une nouvelle fenêtre de dialogue apparaît, intitulée « liste des utilisateurs autorisés » qui va vous authentifier en tant que ligue. Si vous êtes également Président d'un club, dans la fenêtre apparaîtra également votre club. Vous avez ici le choix de cliquer sur l'un ou l'autre selon comment vous souhaitez utiliser la plateforme.

Cliquez sur votre ligue « entrer »:

Une fois que vous êtes dans le système, un nouveau menu apparaît comportant les rubriques suivantes :

- Clubs ;
- Licences ;
- Compétitions ;
- Enregistrement ;
- Mise à jour.



Siège social : FFKMDA (anciennement FFSCDA) - 144, avenue Gambetta - 93170 BAGNOLET
Arrêté de délégation ministérielle : NOR SPOV1313107A
SIRET: 507 458 735 00028 --- CODE APE : 9312Z
Téléphone : 33 (0)1 43 60 53 95 - Télécopie : 33 (0)1 43 60 04 75
Site : www.ffkmda.fr



MINISTÈRE
DES SPORTS



Notez qu'à chaque fois que vous appuyez sur une touche, le système fait un appel à la base fédérale ce qui peut prendre un peu de temps avant d'afficher les informations.

1. Club

Lorsque vous cliquez sur « club », vous avez à l'écran, page par page, tous les clubs affiliés dans votre ligue.

En face de chaque club vous pouvez consulter la liste de leurs compétiteurs en cliquant sur le bouton prévu à cet effet. A ce moment-là une nouvelle page apparaît avec le listing des licenciés du club.

Seuls les compétiteurs régulièrement licenciés apparaissent.

Vous pouvez utiliser les filtres afin de modifier l'agencement proposé ou faire des recherches plus rapides. Pour utiliser un filtre, tapez un mot clé dans la case prévue à cet effet puis cliquez sur la touche « filtre ». Par exemple, si vous saisissez un code postal dans la case « filtre », puis que vous cliquez sur l'icône « filtre » (avec les petites jumelles), dans la liste des clubs apparaîtront uniquement les clubs issus du code postal saisi. Pour revenir en arrière, cliquez sur « club » dans le menu. Vous pouvez aussi utiliser les filtres prévus.

Pour revenir au listing complet, cliquez sur le bouton « rétablir ».

2. Licences

Lorsque vous cliquez sur « licences », vous avez à l'écran tous les licenciés amateur et loisirs (-18, B et A) de votre ligue. Même chose pour l'utilisation du filtre pour vos recherches.

3. Compétitions

Lorsque vous cliquez sur « compétitions », vous êtes ici dans le cœur du système pour créer vos compétitions de ligues (championnats et coupes).

3.1 Démarche de création d'une compétition

A l'écran apparaît un encadré intitulé « liste compétition ». Lors de votre première connexion il sera vide. Il faut cliquer sur « nouveau ».

Apparaît alors un nouvel encadré, qui permet, en remplissant les champs utiles, de créer vos compétitions :



Siège social : FFKMDA (anciennement FFSCDA) - 144, avenue Gambetta - 93170 BAGNOLET
Arrêté de délégation ministérielle : NOR SPOV1313107A
SIRET : 507 458 735 00028 --- CODE APE : 9312Z
Téléphone : 33 (0)1 43 60 53 95 - Télécopie : 33 (0)1 43 60 04 75
Site : www.ffkmda.fr



MINISTÈRE
DES SPORTS



- choisissez avant tout si vous créez une coupe de ligue ou le championnat de ligue. Attention important car les deux formats de compétitions sont différents. Seul le championnat vous permettra ensuite d'inscrire vos qualifiés aux phases nationales (championnat de France) ;
- allez ensuite dans la rubrique « ajouter discipline » et cliquez sur le bouton vert ;
- vous avez un menu déroulant dans lequel vous pouvez choisir une discipline en cliquant dessus. Répétez l'opération en autant de disciplines qui seront prévues pour votre compétition ;
- Ensuite il faut remplir les 3 cases qui concernent les dates de début de la compétition (le premier jour de votre compétition), de début de l'enregistrement des compétiteurs (date à laquelle vous autorisez que les clubs s'inscrivent en ligne), et la forclusion (date à laquelle vous allez bloquer le système d'inscription pour les clubs). Des calendriers inter actifs vous permettant de procéder à la saisie.

Attention, le remplissage des dates est important car il définira les autorisations d'inscriptions pour les clubs (début et fin).

Ensuite, dans les rubriques « nom, lieu, adresse, détail », vous devez remplir les champs en indiquant les détails de la compétition. Ces rubriques sont importantes car ce sont les éléments qui seront en ligne et que les clubs verront sur leur interface d'inscription.

Une fois les champs remplis, cliquez sur « ajouter » en bas. Apparaît alors à l'écran le récapitulatif de votre saisie dans l'encadré de départ « liste compétitions ».

Cette fois, la compétition créée apparaît. Rappel, cet encadré est celui auquel vous avez accès directement lorsque vous cliquez sur « compétitions » dans le premier menu.

Le petit crayon rouge vous permet de modifier les données si besoin.

Fonctionnalité « enregistrer mes compétiteurs »

La rubrique « enregistrer mes compétiteurs » vous permet d'avoir la main dans la compétition pour ajouter/rectifier un licencié inscrit et vous redirige dans le récapitulatif de la compétition (et des inscrits).

Ici vous avez accès aux licenciés de la ligue. Cela vous permet de rentrer dans le système d'inscription à la place des clubs (si besoin). Lorsque vous cliquez, une fenêtre de dialogue apparaît. Suivez les indications en recherchant un licencié, puis en saisissant la discipline, le poids, le nom de l'entraîneur puis sauvegarder ou annuler la saisie. Vous pouvez accélérer la recherche d'un licencié en utilisant le cadre blanc en bas (loupe), en saisissant par exemple un nom.



Siège social : FFKMDA (anciennement FFSCDA) - 144, avenue Gambetta - 93170 BAGNOLET
Arrêté de délégation ministérielle : NOR SPOV1313107A
SIRET : 507 458 735 00028 --- CODE APE : 9312Z
Téléphone : 33 (0)1 43 60 53 95 - Télécopie : 33 (0)1 43 60 04 75
Site : www.ffkmda.fr



MINISTÈRE
DES SPORTS



Fonctionnalité « consulter/modifier les compétiteurs »

Ici vous pouvez consulter la liste des compétiteurs inscrits par les clubs pour les compétitions prévues (récapitulatif). Vous pouvez à nouveau enregistrer un nouvel athlète si besoin ou le modifier ou encore le supprimer, selon des informations que des clubs pourraient vous donner. De plus c'est ici que se trouve la fonctionnalité de téléchargement du fichier csv à mettre dans l'ordinateur « score fighting système » juste avant votre compétition pour gérer la manifestation. Ce fichier csv est un récapitulatif excel.

Le bouton « télécharger fichier csv » doit être utilisé juste avant la compétition pour obtenir le fichier qui devra être mis dans le score fighting système.

Fonctionnalité « qualifiés championnat de France »

Ici vous pouvez consulter la liste des compétiteurs inscrits (comme dans « enregistrements ») mais vous avez un bouton supplémentaire en face des participants. Vous devrez, à la fin de vos championnats de ligue, cocher les champions de ligue (les qualifiés) ce qui les rendra « inscrivable » au championnat de France, c'est-à-dire que cela rend leur inscription informatique possible (période fin janvier/début février).

Attention, avant de cocher les compétiteurs qualifiés pour les France, pensez à bien vérifier les catégories de poids d'engagement et les niveaux, en particulier si vous avez procédé à des modifications manuelles pendant le championnat.

4. Enregistrements

Ici vous pouvez consulter la liste des inscrits à vos compétitions de ligues (inscription faites par les clubs).

5. Mise à jour

Ici, vous pouvez cliquer sur ce bouton en début de connexion, pour vous permettre d'avoir toutes les données à jour en temps réel concernant les clubs et licences de votre ligue. Suivez bien l'indication de la fenêtre de dialogue qui apparait et patientez un peu.



FÉDÉRATION
M E M B R E

Siège social : FFKMDA (anciennement FFSCDA) - 144, avenue Gambetta - 93170 BAGNOLET
Arrêté de délégation ministérielle : NOR SPOV1313107A
SIRET : 507 458 735 00028 --- CODE APE : 9312Z
Téléphone : 33 (0)1 43 60 53 95 - Télécopie : 33 (0)1 43 60 04 75
Site : www.ffkmda.fr



MINISTÈRE
DES SPORTS



Remarque :

Une fois que vos compétitions sont créées sur la plateforme, **veillez à avertir vos clubs de la période d'inscription afin qu'ils puissent saisir leurs participants dans le créneau que vous aurez choisi.** Je rappelle ici que les clubs se connectent également à l'adresse :

<http://ffkmda.biowebit.com>

Puis ils saisissent leurs identifiants et mots de passes personnels (les codes de gestion club fournis par la fédération pour l'accès à l'intranet).

En fin d'utilisation, pour vous déconnecter cliquez sur « fermer ».

Remarques : concernant les qualifiés des ligues aux championnats de France

Al'issue de vos championnats de ligues, vous devrez « cocher » les compétiteurs qualifiés pour les championnats de France et transmettre vos fiches de pesée et de résultats à la fédération. Ensuite la fédération prendra le relais.

***CADRE REGLEMENTAIRE IMPORTANT POUR LES QUALIFIES/EXEMPTES**

En combat (junior/senior B et senior A), seuls les champions de ligues sont qualifiés pour les phases finales, sauf pour les ligues Ile De France, Rhône Alpes et PACA (les deux finalistes sont qualifiés).

En assaut senior et vétéran : 1 seul qualifié par ligue (le champion).

En assaut éducatif (pré-poussins (PF)/poussins/benjamins/minimes/cadets/juniors), 1 seul qualifié par catégorie de poids, sauf exception suivante : à partir de 5 participants réels dans la catégorie de poids lors du championnat de ligue (jour de la compétition), les 2 finalistes (champion et vice-champion) de la catégorie concernée sont qualifiés pour les championnats de France. Ici le CTL devra informer la fédération.

Au championnat de ligue sont exemptés de participation (sur demande du club) :

A/ les champions de France en titre qui s'inscrivent dans la même catégorie de poids, dans la même classe, et la même catégorie d'âge que le titre obtenu la saison passée. Ainsi, un combattant champion de France peut être exempté du championnat de ligue s'il s'inscrit au championnat de façon identique en tous points à la saison passée.



FÉDÉRATION
M E M B R E

Siège social : FFKMDA (anciennement FFSCDA) - 144, avenue Gambetta - 93170 BAGNOLET
Arrêté de délégation ministérielle : NOR SPOV1313107A
SIRET : 507 458 735 00028 --- CODE APE : 9312Z
Téléphone : 33 (0)1 43 60 53 95 - Télécopie : 33 (0)1 43 60 04 75
Site : www.ffkmda.fr



MINISTÈRE
DES SPORTS



B/ les membres de l'équipe de FRANCE sélectionnés aux championnats d'Europe ou du monde amateur peuvent être sélectionnés directement aux phases finales des championnats de FRANCE amateur classe A de la saison suivante (même s'ils sont en classe PRO), sans prendre part aux sélections régionales.

Le cas échéant, cette sélection est valable dans la discipline et la catégorie de poids dans laquelle ils ont représenté la France. Tout changement de discipline ou de catégorie de poids dans l'intersaison, impose le passage par les sélections régionales. Chaque membre de l'équipe de FRANCE qui est concerné sera informé personnellement par la fédération.

En championnat de France, il n'est pas possible de changer de catégorie de poids en cours de saison dans une discipline. Le compétiteur reste dans la catégorie de poids d'engagement toute la saison dans le cadre du championnat.

▫ **Conclusion et rappels**

Attention, conformément à la CNIL, en tant qu'organe déconcentré de la fédération, vous ne devez pas diffuser les informations auxquelles vous avez accès concernant les licenciés et les clubs.

--- Groupes du Kick boxing :

Groupe 1 : Full contact / Light contact / Point fighting / Musical forms

Groupe 2 : Low kick / Kick light

Groupe 3 : K1 rules / K1 rules light

Important : pour les compétiteurs en kick boxing, il est interdit de s'inscrire en championnat de France à deux disciplines du même groupe (sauf exception pour le groupe 1).

--- Le Muaythaï est un groupe à part.

--- Le Pancrace est également un groupe à part.

Pour la bonne utilisation de la licence score fighting système et l'extraction de données pour vos compétitions, veuillez contacter la fédération.

Pour toutes difficultés que vous pourriez rencontrer, vous pouvez contacter la fédération.

Florent Dumont

▫ florent.dumont@ffkmda.fr



FÉDÉRATION
M E M B R E

Siège social : FFKMDA (anciennement FFSCDA) - 144, avenue Gambetta - 93170 BAGNOLET

Arrêté de délégation ministérielle : NOR SPOV1313107A

SIRET: 507 458 735 00028 --- CODE APE : 9312Z

Téléphone : 33 (0)1 43 60 53 95 - Télécopie : 33 (0)1 43 60 04 75

Site : www.ffkmda.fr



MINISTÈRE
DES SPORTS



- camille.perrot@ffkmda.fr
- Tél : 01 43 60 53 95

Bonne saison sportive.

Laurent Bois

Glossaire : FC : full contact / LC : light contact / K1 : K1 rules / K1L : k1 rules light / MT : muaythai en combat (ring) / MTE : muay thai éducatif / LK : Low kick / KL : kicklight / PF : point fighting / MF : Musical Forms / Pancrass : Pancrace assaut/ Pancrcom : Pancrace combat / submission : PCS



FÉDÉRATION
M E M B R E

Siège social : FFKMDA (anciennement FFSCDA) - 144, avenue Gambetta - 93170 BAGNOLET
Arrêté de délégation ministérielle : NOR SPOV1313107A
SIRET : 507 458 735 00028 --- CODE APE : 9312Z
Téléphone : 33 (0)1 43 60 53 95 - Télécopie : 33 (0)1 43 60 04 75
Site : www.ffcmda.fr



MINISTÈRE
DES SPORTS